



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté, lors d'une séance tenue le 7 mars 2023, le Règlement no 16-23 relatif aux dérogations mineures;

QU'un avis public a été affiché le 14 mars 2023;

QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 7 février 2023;

QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 7 février 2023;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 7 mars 2023;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 14 mars 2023.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement no 16-23 au bureau municipal situé au 12 avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 14 mars 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe